

PERMIS DE VENTE DE BOISSONS ALCOOLIQUES LA NUIT

Objectifs

❖ Public visé

Chef d'entreprise, conjoint collaborateur, salarié, demandeur d'emploi, créateur d'entreprise

❖ Pré-requis

Français parlé, lu, écrit

❖ Durée

1 jour, soit 7h

❖ Nombre de participants

10 personnes

❖ Tarif

140€

❖ Financements

Fonds propres, FAFCEA, OPCO ...

❖ Dates

Nous contacter

❖ Méthode

Distanciel

- La prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique.
- Les faits susceptibles d'entraîner une fermeture administrative.
- Les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et des personnes morales.

Programme

Présentation de la formation

- L'obligation de formation

Le cadre législatif et réglementaire

- Les sources de droit et les applications
- La codification des débits de boissons dans le code de la santé publique
- La police administrative générale et spéciale

Les conditions d'ouverture d'un établissement de vente à emporter

- Les conditions liées à la licence et à la personne
- Les obligations relatives à l'établissement

La vente de boissons alcooliques

- Le commerce de boissons alcooliques à emporter
- Obligations de prévention et de protection de la santé publique et de l'ordre public

Les fermetures administratives et judiciaires

La réglementation locale

Contacts

0594 25 24 76

0594 25 24 75

y.jean-marie@cma-guyane.fr

m.pineau@cma-guyane.fr

Site web: <https://cma-guyane.fr>



cmaguyane

Service formation professionnelle continue

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guyane

Maison des entreprises, Place de l'esplanade, Immeuble CCI - 2ème étage,
97300 Cayenne